

Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2023/2143(DEC)	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Décharge 2022: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)		
Sujet 8.70.03.12 Decharge 2022		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 SARVAMAA Petri Rapporteur(e) fictif/fictive	14/06/2023
		 RÓNAI Sándor  CICUREL Ilana  EICKHOUT Bas  CZARNECKI Ryszard  KUHS Joachim  OMARJEE Younous	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	 TOMC Romana	18/07/2023
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	

12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/03/2024	Vote en commission		
08/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0080/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
11/04/2024	Décision du Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2023/2143(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/12921

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2023)0391	28/06/2023	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0096/2023 JO C 000 27.10.2023, p. 0000	26/10/2023	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE753.509	15/01/2024	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE752.905	05/02/2024	EP	
Amendements déposés en commission		PE757.213	12/02/2024	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0080/2024	08/03/2024	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06180/2024	12/03/2024	CSL	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0238/2024	11/04/2024	EP	Résumé

Décharge 2022: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2022 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 529 voix pour, 69 contre et 3 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations, qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales énoncées dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers du Centre

Le budget final du CEDEFOP pour l'exercice 2022 s'élevait à 18.434.420 EUR, soit une diminution de 0,29% par rapport à 2021.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire ont abouti à un taux d'exécution du budget en 2022 de 99,98%, soit une légère diminution de 0,02% par rapport à 2021. Le Parlement a regretté le faible niveau du taux de crédits de paiement pour l'année en cours (77,64%), soit une diminution de 2,38% par rapport à 2021.

Le Parlement a relevé dans le rapport de la Cour l'observation selon laquelle le Centre n'avait pas correctement appliqué la méthode de calcul

des contributions exposée dans la déclaration sur la coopération entre le Centre et l'AELE concernant l'amendement n° 1 au budget du Centre. En conséquence, pour 2022, les contributions de l'Islande et de la Norvège au budget du Centre, d'une part, et la contribution de l'Union, d'autre part, ont été respectivement supérieures et inférieures à ce qu'elles auraient dû être.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, les ressources humaines, la numérisation et le contrôle interne.

Il a notamment souligné que :

- malgré les défis persistants posés par la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine, la crise énergétique et la situation climatique toujours plus urgente, le Centre a pleinement mis en œuvre son programme de travail en 2022, avec des réalisations notables dans ses trois domaines d'action stratégiques, en allant même au-delà des ambitions fixées dans le programme de travail pour 2022;

- l'enseignement et la formation professionnels ont été identifiés comme un domaine prioritaire de coopération dans le cadre de l'initiative Espace européen de l'éducation pour la période 2021-2030;

- au 31 décembre 2022, 95,60% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 79 agents temporaires engagés sur les 83 postes temporaires et huit fonctionnaires sur les huit postes autorisés au titre du budget de l'Union;

- en 2022, le Centre a numérisé tous les flux de travail, mis en place un outil numérique pour les procédures de sélection et un nouvel environnement numérique de travail et de collaboration, et préparé et lancé l'utilisation, dès janvier 2023, de l'outil de gestion des marchés publics. En outre, le Parlement a salué le fait que le Centre ait émis des signatures numériques pour tout son personnel et que les gestionnaires utilisent des certificats EU-Sign pour les contrats, les bons de commande et les documents juridiquement contraignants;

- l'évaluation du cadre de contrôle interne global du Centre a conclu que le cadre de contrôle interne est efficace, que toutes ses composantes sont en place et fonctionnent correctement et qu'elles correspondent à leur objectif prévu, certaines améliorations étant nécessaires en ce qui concerne la composante de contrôle interne «activités de contrôle».